COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C143

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 JUIN 2026

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L2121-15 ;

Considérant l'ordre du jour du Conseil communautaire du 24 septembre 2026 ;
Considérant le projet de procès-verbal du 25 juin 2026 ;

Il convient à ce titre que les élus du conseil communautaire le valident ou demandent à le modifier.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'approuver le procès-verbal du 25 juin 2026
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C144

DÉLEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par délibération 2026-C048 du 9 avril 2026, le Conseil communautaire a délégué au Bureau l'ensemble de ses attributions à l'exception des matières décrites à l'article L.5211-10 du CGCT qui sont :

- Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- L'approbation du Compte Financier Unique (CFU) ;
- Les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en l'application de l'article L. 1612- 15 du CGCT (lorsqu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget, ou qu'elle l'a été pour une somme insuffisante) ;
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- L'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- La délégation de la gestion d'un service public ;
- Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Par courrier du 20 juillet 2026, la Préfecture de la Somme a attiré l'attention de la CCTNP sur le fait que les délégations accordées doivent être précises et fixer des limites dans lesquelles elles sont consenties.

Le Conseil communautaire déléguant également des compétences à la Présidente, doit donc veiller à répartir avec précision les matières puisque l'article L.5211-10 du CGCT empêche tout chevauchement de compétences entre la Présidente ou les Vice-présidents ayant reçu délégation et le Bureau.

L'absence de précision peut ainsi créer une insécurité juridique pouvant affecter les décisions futures dans la mesure où la compétence de l'auteur pourra être remise en cause.

Par conséquent, la Préfecture recommande de prendre une nouvelle délibération précisant les conditions d'exercice de la délégation consentie au Bureau.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'abroger la délibération 2026-C048 relative à la délégation du Conseil communautaire au Bureau de la CCTNP.

- De déléguer l'ensemble des attributions du Conseil communautaire au Bureau à l'exception :

    - Des délégations attribuées à la Présidente

    - Des matières décrites à l'article L.5211-10 du CGCT qui sont :

        - Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
        - L'approbation du Compte Financier Unique (CFU) ;
        - Les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en l'application de l'article L. 1612- 15 du CGCT (lorsqu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget, ou qu'elle l'a été pour une somme insuffisante) ;
        - Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
        - L'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
        - La délégation de la gestion d'un service public ;
        - Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C145

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ÉNERGIE DE TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME (TE80)

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Territoire d'Energie Somme (TE80) est un syndicat intercommunal à la carte spécialisé sur les sujets liés à l'énergie.
TE80 propose notamment aux communes et intercommunalités adhérentes des services de conseil et d'accompagnement pour les aider à économiser l'énergie dans les bâtiments publics et l'éclairage public

Pour donner suite au renouvellement général des élus de Territoire d'Energie Somme (TE80), chaque EPCI membre, doit désigner un représentant pour siéger au sein de la Commission consultative paritaire énergie de TE80.

A défaut de désignation d'un représentant, la CCTNP sera représentée au sein de cette commission par sa Présidente.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- De désigner Monsieur Emmanuel MACHU (NAOURS) comme représentant de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie pour siéger au sein de la Commission consultative paritaire de Territoire d'Energie Somme (TE80).

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

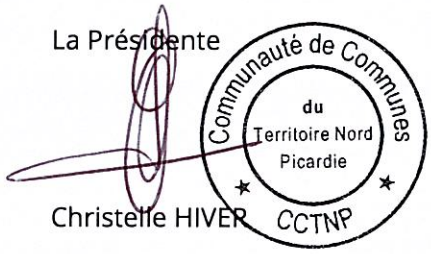

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94 Présents : 77 Pouvoirs : 6 Votes pour : 83 Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : ..... De son accusé de réception reçu le : ..... Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C146

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION VOIRIE

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le 4 juin dernier, le Conseil communautaire a installé les membres de la commissions Voirie.

La commune de Longuevillette n'était alors pas représentée au sein de la Communauté de communes, n'ayant pu procéder à des élections municipales en mars 2026.
Des élections ont pu être organisées le 31 mai et un conseil municipal constitué.
La commune de Longuevillette étant représentée au sein de la CCTNP, Monsieur François Crépin, Maire de la commune, souhaite intégrer la commission Voirie.

De même, il s'avère qu'à la suite d'un problème informatique, la commune de Contay n'avait pu proposer de candidat. Madame Sophie VIAS, Maire de la commune, a émis le souhait d'intégrer cette commission.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'installer Madame Sophie VIAS et Monsieur François CRÉPIN comme membres de la commission Voirie
- D'actualiser la composition de la commission Voirie comme annexée ci-après.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Commission Voirie

	Commune	Membre
1	Agenville	CARPENTIER François
2	Authieule	LEGAULT Frédéric
3	Authieule	DHEILLY Denis
4	Barly	BOUCHEZ Jean-Louis
5	Bavelincourt	DELABYE Marine
6	Beauquesne	PROUILLE Bernard
7	Beauval	DEGOUY Philippe
8	Béhencourt	GAFFÉ Aurélien
9	Berneuil	FLAHAUT Francis
10	Bonneville	PETIT Emmanuel
11	Candas	MERCIER Jean-Pierre
12	Coisy	SAGUEZ Thierry
13	Contay	VIAS Sophie
14	Domléger-Longvillers	LEFEVRE Gérard
15	Doullens	CUVILLIER Clément
16	Fieffes-Montrelet	VARLET Xavier
17	Flesselles	DEVAUCHELLE Antoine
18	Fréchencourt	BOUCHER Jonathan
19	Gézaincourt	LAHUTTE Éric
20	Grouches-Luchuel	CAPRON Michael
21	Humbercourt	LAGNIEZ Michaël
22	La Vicogne	GALLET David
23	Le Meillard	CARDON Jean-Pierre
24	Longuevillette	CRÉPIN François
25	Lucheux	REMONT Denis
26	Montonvillers	DE WITASSE THÉZY Nicolas
27	Naours	MACHU Emmanuel
28	Neuvillette	DOAL José
29	Outrebois	BARAER Gérard
30	Pierregot	VANCRAEYNEST Armand
31	Prouville	GUILLOT Frederic
32	Saint-Acheul	FEUTREL Olivier
33	Saint-Gratien	DUCHENNE Stéphane
34	Vadencourt	MODESTE Yves
35	Villers-Bocage	FOUQUET Frédéric

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C147

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION BÂTIMENTS

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le 4 juin dernier, le Conseil communautaire a installé les membres de la commissions Bâtiments.

Il s'avère que, à la suite d'un problème informatique, la commune de Contay n'avait pu proposer de candidat. Madame Sophie VIAS, Maire de la commune, a émis le souhait d'intégrer cette commission.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D"installer Madame Sophie Vias comme membre de la commission Bâtiments
- D'actualiser la composition de la commission Bâtiments comme annexée ci-après.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Commission Bâtiments

	Commune	Membre
1	Authieule	LEGAULT Frédéric
2	Authieule	DHEILLY Denis
3	Barly	DEWILDE Patrick
4	Beauquesne	LELONG Pascal
5	Beauval	GODEFROY Loic
6	Bernâtre	STREICH Aurélie
7	Bernâtre	HINAUT Audrey
8	Coisy	CAVILLON Philippe
9	Contay	VIAS Sophie
10	Doullens	PIOT Pascal
11	Doullens	MORIN Loïc
12	Doullens	TROMPETTE Yohan
13	Flesselles	DEVAUCHELLE Antoine
14	Grouches-Luchuel	CAPRON Michael
15	La Vicogne	GALLET David
16	Le Meillard	CARDON Jean-Pierre
17	Lucheux	REMONT Denis
18	Naours	VASSEUR Brigitte
19	Outrebois	ROUGEGREZ Christian
20	Pierregot	MASCRE Christine
21	Vadencourt	BATICLE Benjamin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C148

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le 4 juin dernier, le Conseil communautaire a installé les membres de la commissions urbanisme.

Il s'avère que, à la suite d'un problème informatique, la commune de Contay n'avait pu proposer de candidat. Madame Sophie VIAS, Maire de la commune, a émis le souhait d'intégrer cette commission.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'installer Madame Sophie Vias comme membre de la commission Urbanisme
- D'actualiser la composition de la commission Urbanisme comme annexée ci-après.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Christelle HIVER

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Commission Urbanisme

	Commune	Membre
1	Barly	LAGACHE Christophe
2	Beaucourt-sur-l'Hallue	FRANÇOIS Didier
3	Beaumetz	MAGNIER Jean-Michel
4	Beauval	ROUCOU Anthony
5	Béhencourt	GAFFÉ Aurélien
6	Candas	PRESSE Christophe
7	Contay	VIAS Sophie
8	Conteville	LANNOY Cécile
9	Doullens	NAUWYNCK Laurent
10	Doullens	MORIN Loïc
11	Flesselles	OULD Rayan
12	Humbercourt	LAGNIEZ Michaël
13	Le Meillard	DUBREUIL Thierry
14	Lucheux	ROBIDET Didier
15	Molliens-au-Bois	EUGER Céline
16	Naours	MACHU Emmanuel
17	Naours	LELAIDIER Patrick
18	Pierregot	VANCRAEYNEST Laurine
19	Saint-Gratien	MASSIAS Bruno
20	Vadencourt	PICARD Maxime
21	Villers-Bocage	BORDET Florent

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C149

CRÉATION D'EMPLOIS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2ÈME CLASSE À TEMPS COMPLET

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que quatre agents ont été inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à la suite de leur réussite au concours ;

Considérant les besoins des services administratifs et la nécessité de créer quatre emplois correspondants à ce grade ;

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'approuver les créations de postes comme ci-après :

Pôle	Création	Quotité	Date d'effet	Informations
Culture	Adjoint administratif principal de 2ième classe	TC	01/11/2026	Réussite au concours
Finances	Adjoint administratif principal de 2ième classe	TC	01/11/2026	Réussite au concours
Solidarités	Adjoint administratif principal de 2ième classe	TC	01/11/2026	Réussite au concours
SIC	Adjoint administratif principal de 2ième classe	TC	01/11/2026	Réussite au concours

- De modifier le tableau des effectifs.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C150

SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN EMPLOI À LA SUITE D'UNE INTÉGRATION DIRECTE

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général de la fonction publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 11 septembre 2026,

Considérant que l'agent actuellement titulaire du grade d'éducateur territorial des jeunes enfants de classe exceptionnelle, relevant de la filière sociale, exerce les fonctions de cheffe de pôle Enfance, jeunesse & scolaire,

Considérant que les fonctions exercées par l'agent comportent des responsabilités d'encadrement, de coordination, de pilotage et de gestion, qui dépassent le champ strict des missions correspondant à son cadre d'emplois d'origine,

Considérant le souhait de mettre en adéquation le cadre statutaire de l'agent avec la réalité des fonctions exercées et de reconnaître durablement les responsabilités confiées, la Présidente propose de procéder à l'intégration directe dans un cadre d'emplois de la filière administrative,

Considérant que cette évolution statutaire entraîne la suppression de l'emploi d'éducateur territorial des jeunes enfants de classe exceptionnelle et la création de l'emploi d'attaché,

Considérant que l'intégration directe est prononcée par l'autorité territoriale, avec l'accord de l'agent dans les conditions réglementaires,

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'approuver la suppression et la création de poste comme ci-après :

Pôle	Création	Suppression	Quotité	Date d'effet
Enfance, Jeunesse & Scolaire	Attaché	Educateur territorial des jeunes enfants classe exceptionnelle	TC	01/11/2026

- De modifier le tableau des effectifs.

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Christelle HIVER

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C151

SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE – EVOLUTION DE LA BASE CONTRACTUELLE

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de modifier la quotité hebdomadaire de temps de travail d'un agent à temps non complet afin de coïncider à la réalité des missions périscolaires et entretien des locaux,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial de la CCTNP du 11 septembre 2026.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'approuver la suppression et la création de poste comme suit :

Grade	Quotité de temps de travail à supprimer	Quotité de temps de travail à créer	Date d'effet
Adjoint technique contractuel	TNC 12/35ième	TNC 4.34/35ième	01/11/2026

- De modifier le tableau des effectifs,
- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C152

ADHÉSION AU DISPOSITIF CDG80 DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43, prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique, l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques
- Exemplarité des employeurs publics

Le décret n°2020-256 d'application prévu pour ce dispositif est paru le 13 mars 2020. Il détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics.

L'article L452-43 du Code Général de la Fonction Publique prévoit également que « les centres de gestion mettent en place, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu à l'article L135-6 du Code Général de la Fonction Publique ».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Somme (CDG80) propose donc une prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi d'externaliser, via un marché public, le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès d'un prestataire externe spécialisé afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du CDG80 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Les collectivités et établissements publics qui le demandent peuvent adhérer au dispositif qui comprend à minima les composantes ci-après, telles que prévues par le décret précité :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée.

Le traitement des faits signalés peut également être assuré par le dispositif ainsi que diverses prestations complémentaires.

Cette adhésion permet à la collectivité ou l'établissement de répondre aux obligations fixées par le décret n°2020-256 et de bénéficier des services suivants :

- Fourniture d'un outil dématérialisé permettant de recueillir les signalements des agents et de suivre le traitement du signalement (traçabilité des échanges),
- Prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations.

La participation annuelle à la mise en place du dispositif et prise en charge via la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements affilés qui souhaiteront adhérer au dispositif. Les collectivités et établissements publics dont un ou plusieurs agents effectuent un signalement via

la plateforme devront verser au prestataire en charge de l'orientation et de l'accompagnement des agents et, le cas échéant, du traitement du signalement, une participation correspondant aux prestations délivrées dans ce cadre.
L'accès à la plateforme et le pilotage du dispositif sont assurés par le CDG80, en lien avec le prestataire.

L'adhésion au dispositif se matérialise par la signature :

- D'une convention d'adhésion avec le CDG80 qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles ainsi que les modalités de résiliation,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu l'information du Comité Social Territorial en date du 11 septembre 2026 ;

Vu la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique annexée ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie d'adhérer au dispositif précité ;

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'approuver la convention d'adhésion avec le CDG80 telle qu'annexée.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94 Présents : 77 Pouvoirs : 6 **Votes pour : 83** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : ..... De son accusé de réception reçu le : ..... Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C153

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION AMICALE DU PERSONNEL INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE NORD PICARDIE (API-TNP)

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de subvention de l'association Amicale du Personnel Intercommunal du Territoire Nord Picardie (API-TNP)

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'attribuer une subvention d'un montant de 26 500 € à l'association « Amicale du personnel intercommunal du Territoire Nord Picardie » (API-TNP) pour l'année 2026.

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C154

DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE MARPA – 35505

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Il convient de prendre une décision modificative afin de couvrir les articles budgétaires insuffisamment dotés.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'approuver la décision modificative au Budget Annexe MARPA de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, comme cela est présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
011	4238	60632	Fournitures de petit équipement	- 178,00 €	
	4238	614	Charges locatives (RSI OM)	1 198,00 €	
75	4238	752	REVENUS DES IMMEUBLES (remboursement RSI OM)		1 020 €
TOTAL				*1 020 €*	*1 020 €*
INVESTISSEMENT					
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
DI - 21	4238	2188	Divers matériels	- 40,00 €	
	4238	2181	Complément installation kitchenette (hotte aspirante)	40,00 €	
TOTAL				*- €*	*- €*

- D'autoriser la Présidente à inscrire les crédits considérés ;

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C155

ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES – 35500

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande d'admission en créances éteintes concernant l'exercice 2026, formulée par le Comptable Public.
Rappelant que les créances éteintes (compte 6542 de la M57) diffèrent des non-valeurs et concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la Collectivité et au Comptable. Elles deviennent une charge définitive qui doit être constatée par l'Assemblée Délibérante et n'apparaîtront plus sur la liste des non-valeurs (compte 6541 de la M57). Elles relèvent du traitement des dossiers de surendettement et liquidation judiciaire.

Compte tenu de la décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Somme, il vous est demandé de bien vouloir admettre en créances éteintes les titres de recettes portant sur des impayés relatifs à des prestations d'aides à domicile pour les exercices de 2022 à 2023, détaillés en annexe d'un montant total de 336,61 euros.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'admettre en créances éteintes les recettes détaillées en annexes pour un montant total de 336,61 euros sur le budget principal - 35500.

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94 Présents : 77 Pouvoirs : 6 **Votes pour : 83** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : ..... De son accusé de réception reçu le : ..... Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C156

ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL 35500

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Considérant que dans ce cadre, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Doullens demande à procéder à l'admission en non-valeur des titres n'ayant pu être recouvrés au motif de restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, une date de prescription dépassée ou une créance relative à une personne décédée ou disparue, représentant la somme de 16 255,80 € pour la période 2017 à 2024 ;

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'accepter ces admissions en non-valeur dont la dépense sera payée sur l'article 6541 du budget principal de la CCTNP 35500, dont le tableau est ci-annexé.

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94 Présents : 77 Pouvoirs : 6 **Votes pour : 83** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : ..... De son accusé de réception reçu le : ..... Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C157

ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2027-2030

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la décision de la CAO en séance le 17 septembre 2026 ;

Considérant la publication d'un appel d'offres relatif aux travaux de voirie sur la période 2027 – 2030 allotis en 3 lots :

Lot 1 : Travaux d'investissement de voirie
Lot 2 : Travaux d'entretien de voirie
Lot 3 : Essais et contrôle

Considérant qu'un total de 10 offres ont été reçues et analysées par le Maitre d'œuvre Latitudes,

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'accepter l'attribution de l'accord cadre de travaux de voirie 2027 2030 :
  Lot 1 : travaux d'investissement à LHOTELLIER pour un montant estimé de 797 392,69 € HT au regard du DQE.

- D'accepter l'attribution de l'accord cadre de travaux de voirie 2027 2030 :
- Lot 2 : travaux d'entretien à COLAS pour un montant estimé de 592 418,47 € HT au regard du DQE

- D'accepter l'attribution de l'accord cadre de travaux de voirie 2027 2030 :
  Lot 3 : essais et contrôle à JLD CONSEIL TP pour un montant estimé de 43 815,00 € HT au regard du DQE

- D'autoriser la Présidente, à procéder à toutes demandes de subventions afférentes à ce marché.

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Christelle HIVER

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C158

ACQUISITION FONCIÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'OUVRAGE DE STOCKAGE À GÉZAINCOURT

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de la gestion du ruissellement et de l'érosion, la CCTNP met en place des ouvrages hydrauliques. Ces aménagements, répartis sur l'ensemble du territoire, permettent de gérer les problèmes de ruissellement dès qu'ils se créent, et de retenir et d'infiltrer des quantités d'eau dans plusieurs endroits stratégiques.

La Communauté de communes du Territoire Nord Picardie souhaite devenir propriétaire des ouvrages structurants à mettre en place ou déjà en place, afin de pouvoir y accéder librement en cas de soucis mais aussi pour l'entretien des ouvrages.

La mare située à Gézaincourt permet de stocker les eaux de ruissellement sur la parcelle A93 appartenant à Monsieur VAN DEN BOSSCHE Daniel.

Il est convenu avec le propriétaire, un montant d'acquisition de 1,50€/ m².

La CCTNP prend en charge la division parcellaire.
A ce jour, la division n'étant pas réalisée, nous estimons acquérir une surface d'environ 2 000 m².

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'acquérir une partie de la parcelle A93 à GEZAINCOURT appartenant à Monsieur Van Den Bossche Daniel, à un montant de 1.50€ /m².

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94 Présents : 77 Pouvoirs : 6 **Votes pour : 83** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : ..... De son accusé de réception reçu le : ..... Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C159

INSTAURATION D'UNE INDEMNISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES À LA SUITE D'UN DÉBORDEMENT D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE OU D'ASSAINISSEMENT

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Il arrive parfois lors d'importants épisodes pluvieux qu'un ouvrage hydraulique ou d'assainissement ne soit pas en mesure d'absorber ponctuellement l'afflux d'eau instantané.

Malgré les capacités tampon et l'entretien régulier des ouvrages, le volume d'eau excédentaire peut rejaillir accidentellement sur des parcelles agricoles attenantes occasionnant des dégâts sur les sols et les cultures.

Dans ce cadre, l'exploitant aura la possibilité de contacter le service de la CCTNP afin de faire constater les dégâts occasionnés et solliciter une indemnisation.

Le barème de l'indemnisation en vigueur est établi par la chambre d'agriculture et annexé à cette délibération.
Pour les cas spécifiques qui ne sont pas annexés au barème de la chambre d'agriculture (exemple : le pâturage ou les plants de pomme de terre), l'appui d'une expertise sera nécessaire pour définir l'indemnisation de l'exploitant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'approuver l'application du barème d'indemnisation en vigueur établi par la Chambre d'Agriculture en cas de demande d'indemnisation par un exploitant agricole, à la suite de dégradations au débordement d'un ouvrage hydraulique ou d'assainissement.

- Pour les cas spécifiques qui ne sont pas annexés au barème de la chambre d'agriculture (exemple : le pâturage ou les plants de pomme de terre), de s'appuyer sur une expertise réalisée en concertation entre la CCTNP et l'exploitant, pour définir le montant de l'indemnisation.

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C160

SIGNATURE D'UN SECOND CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Pour mémoire, le diagnostic du réseau de lecture publique de la CCTNP a été réalisé en 2021. Dans, un souci d'amélioration du maillage territorial et des services, celui-ci préconisait une redéfinition de l'architecture du Réseau de Lecture Publique favorisant la mise en place de bassins de lecture identifiés, de nouveaux conventionnements entre communes et intercommunalité et la demande de soutiens financiers auprès des partenaires institutionnels.
Afin de poursuivre le travail en ce sens, il est prévu la mise en œuvre d'un second Contrat Territoire Lecture tripartite passé entre L'état-Ministère de la Culture/DRAC Hauts de France, le Conseil départemental de la Somme et la CCNTP.

Les objectifs d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) :
Le contrat territoire lecture, dispositif mis en place par le Ministère de la Culture, vise à développer la cohérence et la complémentarité des politiques de lecture publique sur un territoire.

Triennal, ce dispositif a trois objectifs principaux :

- Assurer le renfort du maillage territorial en matière d'accès au livre par le biais d'une stratégie partagée avec les acteurs du territoire et les collectivités partenaires et d'une démarche accessible et inclusive permettant d'attirer et de fidéliser les publics les plus éloignés du livre et de la lecture. Former les lecteurs de demain en familiarisant les jeunes aux formes diversifiées de l'écrit en leur donnant l'occasion de se confronter avec les auteurs et les œuvres d'aujourd'hui ;
- Renforcer à l'échelle d'un territoire (commune, groupement de communes, département) un partenariat actif entre tous les acteurs de la lecture pour l'élaboration de programmes cohérents et partagés en renforçant en particulier les coopérations entre les secteurs culturel, éducatif et associatif.
- Ecrire un schéma intercommunal de lecture publique de manière concertée avec les collectivités et les institutions publiques.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer, avec L'Etat-Ministère de la Culture/DRAC Hauts de France et le Conseil départemental de la Somme, un second Contrat Territoire Lecture pour une durée de 3 ans (2027-2029).

- D 'autoriser la Présidente à solliciter la subvention liée à ce Contrat Territoire Lecture pour un montant de 30 000 € pour l'année 1, prévue au plan de financement annexé.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Christelle HIVER

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie
CCTNP

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C161

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU BERNAVILLOIS

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bernavillois a été approuvé le 28 novembre 2017. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune procédure visant à le faire évoluer depuis son approbation.

La communauté de communes projette la construction d'une nouvelle gendarmerie accompagnée de six logements pour les gendarmes sur la commune de Bernaville, la gendarmerie actuelle étant vétuste et non conforme aux exigences de sécurité. Le site retenu pour la réalisation de ce nouvel équipement est situé à l'ouest du périmètre urbanisé de la commune de Bernaville, sur l'emprise de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Entrée Ouest » identifiée dans le PLUi. Il est nécessaire de faire évoluer cette OAP afin de ne pas contraindre la réalisation du projet. Le reclassement de la parcelle libérée est également projeté pour la réalisation d'un projet de logements.

Par arrêté n°URBA2025-2 de la Présidente de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie (CCTNP) en date du 11 juin 2025, une procédure de modification n°1 du PLUi du Bernavillois a donc été engagée.

La modification n°1 du PLUi du PLUi porte sur :
- La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Bernaville Entrée Ouest » pour permettre la réalisation du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie et des logements pour les gendarmes ;
- L'adaptation du règlement écrit pour permettre la réalisation de l'équipement public en zone 1AUa
- La modification du classement du site de l'ancienne gendarmerie afin de permettre sa reconversion en logements (UFa en UB)

Conformément aux dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme en vertu du décret n°2021-1345 du 13 octobre 2021, un examen au cas par cas ad hoc de la modification n°1 du PLUi du Bernavillois a démontré l'absence d'incidence significative sur l'environnement et la santé humaine. La Communauté de communes Territoire Nord-Picardie a saisi la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Hauts de France qui, par avis conforme délibéré n°2025-9156 du 28 octobre 2025, a confirmé l'analyse de la Communauté de Communes et estime que le projet de modification ne nécessite pas d'évaluation environnementale. Par conséquent, par délibération en date du 18 décembre 2025, le Conseil Communautaire a acté la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale sur le projet de modification n°1 du PLUi du Bernavillois.

Le projet de modification n°1 du PLUi du Bernavillois a été notifié aux personnes publiques associées et au maire de la commune de Bernaville, seule commune concernée par le projet de modification.

En retour, la communauté de communes a reçu les avis suivants :
- Accord sous réserve de la prise en compte de l'avis détaillé du Préfet de la Somme (31 mars 2026)
- Avis favorable de la Chambre d'Agriculture de la Somme (10 mars 2026)
- Recommandation du Conseil Départemental de la Somme (23 mars 2026).

Par arrêté en date du 21 mai 2026, la Présidente de la Communauté de communes Territoire Nord-Picardie a prescrit l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du PLUi (enquête publique conjointe avec le projet de modification n°2 du PLUI du Bernavillois).
Celle-ci s'est déroulée du lundi 15 juin 2026 au lundi 29 juin 2026 inclus, soit 15 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique (siège de la CCTNP), et à l'antenne de Bernaville de la CCTNP. Ils ont été accessibles en version numérique par la mise à disposition d'un ordinateur au siège de l'enquête.
Le dossier d'enquête publique était également consultable sur le site internet de la communauté de communes. Une adresse électronique dédiée au dépôt des observations du public a été mise en place.
Les parutions légales et l'affichage ont été réalisés.

Madame Christine BRUNEL, commissaire enquêteur titulaire, désignée par décision du Tribunal administratif, a tenu trois permanences d'enquête publiques.

Le commissaire enquêteur a remis un procès-verbal de synthèse des observations recueillies en date du 3 juillet 2026. La communauté de communes a retourné le procès-verbal de synthèse complété en réponse en date du 15 juillet 2026.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur ont été transmis à la communauté de communes en date du 19 juillet 2026.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de modification n°1 du PLUI du Bernavillois assorti de deux recommandations.

Les résultats de ladite enquête publique et l'étude des différentes remarques et avis émis sur le projet de modification n°1 du PLUi justifient quelques modifications mineures au projet initial notifié aux personnes publiques associées et au maire de la commune de Bernaville et soumis à enquête publique. L'analyse et les réponses apportées par la communauté de communes sur les différents avis et observations figurent dans le mémoire en réponse annexé à la présente délibération (Annexe 1). Dans ce cadre, des adaptations ont été apportées au dossier de modification n°1 du PLUi en vue de son approbation.

Aucune de ces modifications ou adaptations sont de nature à modifier l'économie générale du projet de modification ni ne remet en question les éléments fondamentaux justifiant la procédure engagée et ayant fait l'objet de la concertation avec le public.
En conclusion, il est proposé au conseil communautaire du Territoire Nord-Picardie d'approuver la première modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bernavillois intégrant l'ensemble des modifications proposées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants ;

Vu le Schéma de Cohérence Territorial du Grand Amiénois adopté en date du 21 décembre 2012, et sa modification adoptée le 10 mars 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant création, au 1er janvier 2017, de la communauté de communes Territoire Nord Picardie issue de la fusion des communautés de communes du Bernavillois, du Doullennais et du Bocage-Hallue ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et notamment la compétence aménagement de l'espace ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (valant Programme Local de l'Habitat PLUI-H) du Bernavillois approuvé par délibération en date du 28 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté URBA2025-2 de la Présidente de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie en date du 11 juin 2025 engageant la procédure de modification n°1 du PLUi du Bernavillois ;

Vu le projet de modification n°1 du PLUi du Bernavillois ;

Vu l'avis conforme délibéré n°2025-9156 du 28 octobre 2025 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Hauts-de-France,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 décidant de ne pas réaliser une évaluation environnementale sur avis conforme de la MRAe ;

Vu la notification du projet de modification n°1 du PLUi aux Personnes Publiques Associées (PPA) en date du 9 février 2026 ;

Vu la notification du projet de modification n°1 du PLUi au maire de la commune de Bernaville, concernée par le projet, en date du 9 février 2026 ;

Vu les avis du Préfet de la Somme, de la Chambre d'Agriculture de la Somme, du Conseil Départemental de la Somme ;

Vu l'arrêté n°URBA2026-1 prescrivant une enquête publique conjointe portant sur le projet de modification n°1 du PLUi du Bernavillois (et sur le projet de modification n°2 du PLUi du Bernavillois) ;

Vu le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 19 juillet 2026 (avis favorable assorti de recommandations) ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et que l'analyse des différents avis et remarques émis les Personnes Publiques Associées et la commune, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur justifient quelques modifications et ajustements du dossier de modification n°1 du PLUi du Bernavillois (se reporter au mémoire en réponse en Annexe 1 de la présente délibération) ;

Considérant que le dossier de modification n°1 du PLUi du Bernavillois ajusté tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme (Annexe 2) ;

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'approuver la modification n°1 du PLUi du Bernavillois telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la communauté de communes Territoire-Nord-Picardie et en mairie de Bernaville. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de modification n°1 du PLUi du Bernavillois et la présente délibération d'approbation seront exécutoires à compter de leur publication sur le portail national de l'urbanisme et de leur transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat, conformément à l'article L.153-23 du code de l'urbanisme.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C162

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU BERNAVILLOIS

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) (valant Programme Local de l'Habitat PLUI-H) du Bernavillois a été approuvé le 28 novembre 2017. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune procédure visant à le faire évoluer depuis son approbation. Une première procédure de modification du PLUi est engagée dans le cadre d'un projet de nouvel équipement public sur la commune de Bernaville.

Le dossier complet de PLUiH avait été transmis au contrôle de légalité de la Préfecture courant décembre 2017.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le maintien du caractère opposable du PLH, en cas de fusion d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), était conditionné au fait que le document devait être rendu exécutoire au plus tard le 31 décembre 2017, date butoir qui n'a pu être tenue. Le volet Habitat du PLUi n'est donc pas opposable.

Le dossier de PLUi approuvé a, par ailleurs, fait l'objet d'un recours gracieux de l'Etat en date du 28 janvier 2018 suite au contrôle de légalité. Ce recours portait notamment sur la prise en compte d'erreurs matérielles et sur la modification des règlements écrits et graphiques au regard de la compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Amiénois.

Par arrêté n°URBA2025-3 de la Présidente de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie (CCTNP) en date du 11 juin 2025, une procédure de modification n°2 du PLUi du Bernavillois a été engagée afin de procéder aux modifications nécessaires pour les motifs suivants :
- Mise en cohérence du règlement écrit et graphique dans le but d'une nécessaire compatibilité avec le SCOT du Grand Amiénois ;
- Clarification de certaines dispositions règlementaires pour une meilleure information des administrés et pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- Correction des erreurs matérielles ;
- Retrait et adaptation d'emprise d'emplacements réservés
- Adaptation de certaines dispositions règlementaires et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour permettre la réalisation de projets sur plusieurs communes ;
- Suppression du Programme d'Orientations et d'Actions (POA), le volet Habitat n'étant plus opposable.

Les objectifs détaillés de la modification n°2 du PLUi du Bernavillois sont les suivants :

Orientations d'Aménagement et de Programmation :
- Modification du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de Bernaville centre ;
- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de Béalcourt ;
- Ajout d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur Beaumetz ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation concernant les grandes dents creuses seront cartographiées sur les plans graphiques ;

Règlement graphique :
- Suppression d'un Emplacement Réservé sur les parcelles G254, 252, 1139 et 1140 à Bernaville ;
- Suppression d'un Emplacement Réservé sur la parcelle G198 à Bernaville ;
- Suppression d'un Emplacement Réservé sur Candas ;
- Ajout d'un Emplacement Réservé sur les parcelles A762, A763 et A764 à Heuzecourt pour le nouveau cimetière ;
- Modification de zonage sur la parcelle D568 de Ap vers Ae à Prouville ;

- Correction de l'erreur matérielle concernant la retranscription du patrimoine végétal à protéger au titre du L.151-23 sur la parcelle G045 ;
- Création d'un secteur UFb à Bernaville ;
- Retrait d'une zone constructible en étalement linéaire vers Ap à Bernaville ;
- Retrait d'une zone constructible en étalement linéaire vers N à Boisbergues ;
- Retrait d'une zone constructible en étalement linéaire vers Ap à Gorges ;
- Correction de l'erreur matérielle concernant l'emprise de la zone 1AUa(pe) sur la commune de Bonneville ;
- Suppression de l'erreur matérielle du zonage Uj(h) sur Bernaville ;
- Ajout de la servitude de protection de captage au règlement graphique pour la commune de Candas ;
- Autoriser le changement de destination d'un bâtiment agricole à Conteville.

Règlement écrit :
- La servitude fixée à 20% de logements locatifs sociaux dans la zone 1AUa de Bernaville sera reprécisé dans le règlement écrit pour plus de lisibilité ;
- Clarification du règlement écrit pour amender certaines dispositions réglementaires ;
- Correction de l'erreur matérielle faisant référence aux zones 2AUb et non aux zones 2AUf ;
- Ajout d'une numérotation de l'ensemble des Emplacements Réservés sur le règlement graphique et justifications ;
- Correction de la numérotation des titres des OAP grandes dents creuses : (II.5) et non (II.3) ;
- Suppression du Programme d'Orientations et d'Actions.

Conformément aux dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme en vertu du décret n°2021-1345 du 13 octobre 2021, un examen au cas par cas ad hoc de la modification n°2 du PLUi du Bernavillois a démontré l'absence d'incidence significative sur l'environnement et la santé humaine. La Communauté de communes Territoire Nord-Picardie a saisi la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Hauts de France qui, par avis conforme délibéré n°005748/KK AC PLU du 13 novembre 2025, a confirmé l'analyse de la Communauté de Communes et estime que le projet de modification ne nécessite pas d'évaluation environnementale.
Par conséquent, par délibération en date du 18 décembre 2025, le Conseil Communautaire a acté la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale sur le projet de modification n°2 du PLUi du Bernavillois.

Le projet de modification n°2 du PLUi du Bernavillois a été transmis pour avis à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), qui lors de la séance du 31 mars 2026, repris par courrier du 7 avril 2026, a émis deux avis :
- Un avis favorable au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme relatif à la délimitation de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dans les zones agricoles et naturelles du PLUI ;
- Un avis favorable au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme relatif à l'identification dans le règlement des bâtiments pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination en zones agricoles et/ou naturelles.

Le projet de modification n°2 du PLUi du Bernavillois a été notifié aux personnes publiques associées et aux maires des 26 communes couvertes par le PLUi.

En retour, la communauté de communes a reçu les avis suivants :
- Accord sous réserve de la prise en compte des observations du Préfet de la Somme (21 juin 2026) ;

- Avis favorable sous réserve de la Chambre d'Agriculture de la Somme (7 juillet 2026) ;
- Avis avec remarques du Conseil Départemental de la Somme (9 juillet 2026).

Par arrêté en date du 21 mai 2026, la Présidente de la Communauté de communes Territoire Nord-Picardie a prescrit l'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du PLUi (enquête publique conjointe avec le projet de modification n°1 du PLUI du Bernavillois).
Celle-ci s'est déroulée du lundi 15 juin 2026 au lundi 29 juin 2026 inclus, soit 15 jours consécutifs.
Les pièces du dossier et un registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique (siège de la CCTNP), et à l'antenne de Bernaville de la CCTNP. Ils ont été accessibles en version numérique par la mise à disposition d'un ordinateur au siège de l'enquête.
Le dossier d'enquête publique était également consultable sur le site internet de la communauté de communes. Une adresse électronique dédiée au dépôt des observations du public a été mise en place.
Les parutions légales et l'affichage ont été réalisés.

Madame Christine BRUNEL, commissaire enquêteur titulaire, désignée par décision du Tribunal administratif, a tenu trois permanences d'enquête publiques.

Le commissaire enquêteur a remis un procès-verbal de synthèse des observations recueillies en date du 3 juillet 2026. La communauté de communes a retourné le procès-verbal de synthèse complété en réponse en date du 15 juillet 2026.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur ont été transmis à la communauté de communes en date du 19 juillet 2026.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de modification n°2 du PLUI du Bernavillois assorti de recommandations.

Les résultats de ladite enquête publique et l'étude des différentes remarques et avis émis sur le projet de modification n°2 du PLUi justifient quelques modifications mineures au projet initial notifié aux personnes publiques associées et au maire de la commune de Bernaville et soumis à enquête publique. L'analyse et les réponses apportées par la communauté de communes sur les différents avis et observations figurent dans le mémoire en réponse annexé à la présente délibération (Annexe 1). Dans ce cadre, des adaptations ont été apportées au dossier de modification n°2 du PLUi en vue de son approbation.

Aucune de ces modifications ou adaptations sont de nature à modifier l'économie générale du projet de modification ni ne remet en question les éléments fondamentaux justifiant la procédure engagée et ayant fait l'objet de la concertation avec le public.
En conclusion, il est proposé au conseil communautaire du Territoire Nord-Picardie d'approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bernavillois intégrant l'ensemble des modifications proposées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants ;

Vu le Schéma de Cohérence Territorial du Grand Amiénois adopté en date du 21 décembre 2012, et sa modification adoptée le 10 mars 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant création, au 1er janvier 2017, de la communauté de communes Territoire Nord Picardie issue de la fusion des communautés de communes du Bernavillois, du Doullennais et du Bocage-Hallue ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et notamment la compétence aménagement de l'espace ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (valant Programme Local de l'Habitat PLUI-H) du Bernavillois approuvé par délibération en date du 28 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté URBA2025-3 de la Présidente de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie en date du 11 juin 2025 engageant la procédure de modification n°2 du PLUi du Bernavillois ;

Vu le projet de modification n°2 du PLUi du Bernavillois ;

Vu l'avis conforme délibéré n° n°005748/KK AC PLU du 13 novembre 2025 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Hauts-de-France,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 décidant de ne pas réaliser une évaluation environnementale sur avis conforme de la MRAe ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) lors de la séance du 31 mars 2026, transmis par courrier en date du 7 avril 2026 ;

Vu la notification du projet de modification n°2 du PLUi aux Personnes Publiques Associées (PPA) en date du 5 mai 2026 ;

Vu la notification du projet de modification n°1 du PLUi aux maires des communes couvertes par le PLUi, en date du 5 mai 2026 ;

Vu les avis du Préfet de la Somme, de la Chambre d'Agriculture de la Somme, du Conseil Départemental de la Somme ;

Vu l'arrêté n°URBA2026-1 prescrivant une enquête publique conjointe portant sur le projet de modification n°2 du PLUi du Bernavillois (et sur le projet de modification n°1 du PLUi du Bernavillois) ;

Vu le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 19 juillet 2026 (avis favorable assorti de recommandations) ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et que l'analyse des différents avis et remarques émis par les Personnes Publiques Associées et les maires des communes concernées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur justifient quelques modifications et ajustements du dossier de modification n°2 du PLUi du Bernavillois (se reporter au mémoire en réponse en Annexe 1 de la présente délibération) ;

Considérant que le dossier de modification n°2 du PLUi du Bernavillois ajusté tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme (Annexe 2) ;

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'approuver la modification n°2 du PLUi du Bernavillois telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la communauté de communes Territoire-Nord-Picardie et en mairie de Bernaville. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de modification n°2 du PLUi du Bernavillois et la présente délibération d'approbation seront exécutoires à compter de leur publication sur le portail national de l'urbanisme et de leur transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat, conformément à l'article L.153-23 du code de l'urbanisme.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94 Présents : 77 Pouvoirs : 6 **Votes pour : 83** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : ..... De son accusé de réception reçu le : ..... Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C163

ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE DE LA CCTNP

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

En 2019, la restructuration du service de maintien à domicile avait nécessité une modification du règlement de fonctionnement du service d'actions sociales.
Par délibération 2019-155 du 19 décembre 2019, le Conseil communautaire avait ainsi adopté un règlement de fonctionnement du service d'actions sociales modifié.

Aujourd'hui, afin de l'adapter aux évolutions du service et garantir entre autres, la qualité des prestations proposées, il est nécessaire de retravailler entièrement ce règlement.

Ce nouveau règlement de fonctionnement est établi conformément aux dispositions de l'article L.311-7 du code de l'action sociale et des familles et du décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004.

Il a pour objet de fixer les règles de fonctionnement du Service d'aide à domicile (SAD) pour le volet prestataire en rappelant les obligations, les droits et les garanties applicables aux bénéficiaires et au service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis de la commission Solidarités en date du 8 septembre 2026.
Vu l'avis du Comité technique en date du 11 septembre 2026

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'abroger le règlement de fonctionnement du service d'actions sociales délibéré le 19 décembre 2019.

- D'approuver le nouveau règlement de fonctionnement du Service d'aide à domicile tel qu'annexé.

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94 Présents : 77 Pouvoirs : 6 **Votes pour : 83** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : ..... De son accusé de réception reçu le : ..... Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C164

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE BOITE À CLÉS POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE À DOMICILE

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Le Service d'aide à domicile (SAD) de la CCTNP intervient chez des personnes en manque ou en perte d'autonomie, ayant besoin d'une aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

Certains bénéficiaires n'ont pas la capacité d'ouvrir la porte et ainsi permettre l'accès à leur domicile aux aides à domicile, ou en cas d'urgence aux services de secours.

Le service n'accepte pas de prendre des clés du domicile du bénéficiaire.

Par conséquent, le bénéficiaire devra mettre en place une boite à clés facilitant ainsi l'accès à son domicile.
Il pourra bénéficier, s'il en fait la demande, de la fourniture et la pose d'une boîte à clés à un prix forfaitaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis de la commission Solidarités en date du 8 septembre 2026.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- De permettre aux bénéficiaires de l'aide à domicile, de solliciter l'installation d'une boite à clés, fournie et installée, par les services de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie à un prix forfaitaire de 60€ TTC.
- D'approuver les modalités de cette prestation telles qu'annexées ci-après.
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

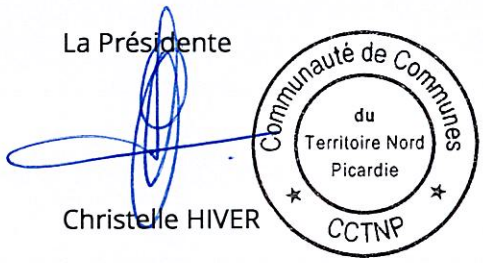

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE BOITE A CLÉS SÉCURISÉE

Le Service d'aide à domicile (SAD) de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie intervient chez des personnes en manque ou en perte d'autonomie, ayant besoin d'une aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

Prestation proposée : La fourniture et la pose d'une boite à clés sécurisée pour un prix forfaitaire de 60 € TTC :

La fourniture de la boite à clés : 30 € TTC
La pose et la première programmation : 30 € TTC

Objectif : L'installation d'une boite à clés a pour objectif de faciliter l'accès au domicile du bénéficiaire pour les interventions des aides à domicile ou des services de secours, notamment lorsque celui-ci n'est pas en mesure d'ouvrir ou fermer lui-même la porte de son domicile.

Bénéficiaires : Les bénéficiaires du Service d'aide à domicile de la CCTNP

Modalités d'installation :
L'installation et la première programmation de la boite sont réalisées au domicile du bénéficiaire par le service technique de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

La boîte à clés est installée à l'extérieur du domicile, si possible à proximité de la porte d'entrée, dans un emplacement permettant un accès rapide et sécurisé.

Obligations du bénéficiaire :
Afin de garantir le bon fonctionnement et la sécurité du dispositif, le bénéficiaire s'engage à :

- Autoriser l'installation de la boite à clés par une personne des services techniques de la CCTNP
- Autoriser la CCTNP à enregistrer le code d'accès dans un fichier sécurisé afin de permettre sa transmission aux services de secours et aux professionnels habilités par le service lorsque que cela est nécessaire à l'exercice de leurs missions
- Conserver secret le code de la boîte à clés
- Ne pas déplacer ou retirer la boite à clés
- Ne pas modifier le code d'accès sans en avoir préalablement informé le service d'autonomie à domicile

Comment en faire la demande ?
La demande doit être faite auprès du service Solidarités de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie

Contact
Service Solidarités de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie
Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie
2 rue des sœurs grises
80600 DOULLENS
Téléphone (à préciser)
Adresse mail (à préciser)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C165

AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATIONS DES TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATIONS DE LA RN25 DANS LA SOMME ENTRE DOULLENS ET VILLERS-BOCAGE

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Les communes de Doullens, Beauval, La Vicogne, Talmas et Villers Bocage se situent le long de l'axe RN25 qui relie Amiens et Arras, et font partie du territoire de la CCTNP.

Au vu des difficultés de circulation constatées sur la RN25 entraînant un sentiment d'insécurité tant pour les riverains que pour les usagers de la route, la CCTNP a engagé une réflexion sur un réaménagement des traversées de la RN25 en prenant en compte la dimension urbaine des lieux.

Le programme d'aménagement et de sécurisation défini par la CCTNP a pour objet d'améliorer l'espace public pour une meilleure adéquation entre la voirie routière et les milieux urbains traversés (qualité des aménagements, sécurité, réduction de vitesses) et prendre en compte les usages (stationnement, déplacements modes actifs, itinéraire de transport en commun, ...) avec une circulation « apaisée ».

Le programme consiste en des propositions d'aménagements et de sécurisation de la RN25 et de l'espace public le long de la RN25 dans les traversées d'agglomération des communes de Doullens, Beauval, La Vicogne, Talmas et Villers Bocage. La CCTNP en assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les études de conception détaillée sont prévues en 2026-2027 et les travaux en 2027-2030.

L'opération d'aménagement et de sécurisation des traversées d'agglomérations est estimée à 2 400 000 € TTC au stade du programme comprenant notamment les postes de dépenses suivants :

- Études, maîtrise d'œuvre et contrôles,
- Travaux (terrassements, assainissement, chaussées, équipements, finitions et aménagements paysagers).

Dans le cadre de la modernisation du réseau routier national, la participation financière de l'État est fixée à 2 000 000 € maximum pour l'opération d'aménagement des traversées d'agglomération. Elle couvre la totalité des dépenses, y compris les études de programmation des aménagements réalisés en 2023-2024.

Afin de pouvoir solliciter la participation de l'Etat, la CCTNP doit signer une convention ayant pour objet de préciser les modalités de participation de l'État au financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation des traversées d'agglomérations de la RN25 dans la Somme entre Doullens et Villers-Bocage, dans le cadre du programme de modernisation du réseau routier national.

Vu le code général de la Fonction Publique Territoriale

Considérant les difficultés de circulation constatées sur la RN25 entraînant un sentiment d'insécurité tant pour les riverains que pour les usagers de la route

Considérant le programme d'aménagements et de sécurisation de la RN25 et de l'espace public le long de la RN25 dans les traversées d'agglomération des communes de Doullens, Beauval, La Vicogne, Talmas et Villers Bocage

Considérant la participation financière de l'Etat dans le cadre de la modernisation du réseau routier national.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'autoriser la Présidente à signer, avec l'Etat, la Convention relative à l'Aménagement et sécurisations des traversées d'agglomérations de la RN25 dans la Somme entre Doullens et Villers-Bocage.

- D'autoriser la Présidente, à procéder à toutes demandes de subventions afférentes.

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C166

APPROBATION DU CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ (COM) DU BASSIN DE MOBILITÉ DU GRAND AMIÉNOIS – GRAND ROYE

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Frédéric ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BAVELINCOURT : VALENGIN François-Xavier ; BÉALCOURT : SPANNEUT Séverine ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : DEGOUY Philippe ; BEAUVAL : POIRÉ Valérie ; BEAUVAL : ROUCOU Anthony ; BÉHENCOURT : PLAISANT Philippe ; BERNÂTRE : LEJEUNE Raphael ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BRÉVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; CANDAS : PRESSE Christophe ; COISY : PECQUERY Florent ; CONTAY : VIAS Sophie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOMLÉGER-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; DOULLENS : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; DOULLENS : DELESTRÉ Fanny ; DOULLENS : DELPORTE Hélène ; DOULLENS : DESCURE Patricia ; DOULLENS : HIVER Christelle ; DOULLENS : MALLART Murielle ; DOULLENS : MAQUET Claude ; DOULLENS : MORIN Loïc ; DOULLENS : NAUWYNCK Laurent ; DOULLENS : PIOT Pascal ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : DUPONT Sophie ; FLESSELLES : HAYE Sophie ; FLESSELLES : MOUILLARD Aurélien ; FLESSELLES : OULD Rayan ; FLESSELLES : THEBAUD Denise ; FRÉCHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DUPUIS Benoit ; GÉZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Eric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : DUREUIL Patrick ; HUMBERCOURT : LAGNIEZ Michaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MÉZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS-AU-BOIS : EUGER Céline ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : PERRARD Marc ; NAOURS : MACHU Emmanuel ; NAOURS : ROUSSEAU Clémence ; OCCOCHES : VANDEPITTE Xavier ; OUTREBOIS : CARON Jérôme ; PROUVILLE : GUILLOT Frederic ; RAINNEVILLE : MASCRET Séverine ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; RUBEMPRÉ : KOWAL Christian ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick ; TALMAS : OUTREQUIN Karine ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BATICLE Benjamin ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; VILLERS-BOCAGE : NORMAND Xavier ; VILLERS-BOCAGE : THUILLIER Jacques ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; DOULLENS : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; BERNAVILLE : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; NEUVILLETTE : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; DOULLENS : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; BEAUQUESNE : PROUILLE Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; DOULLENS : TABART Thierry ; EPÉCAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; LA VICOGNE : GALLET David ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : LECLERCQ Julien ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), adoptée le 24 décembre 2019, a réformé en profondeur le cadre général des politiques de mobilités avec un objectif simple : mettre les déplacements du quotidien au cœur des priorités et encourager une approche multimodale pour répondre aux besoins des habitants.

Elle a permis de repenser en profondeur les infrastructures, et les pratiques de déplacement et surtout de mettre fin aux zones blanches de la mobilité en garantissant une couverture sur l'ensemble du territoire par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Avec cette loi, la Région Hauts-de-France est devenue Autorité Organisatrice de la mobilité (AOM) et cheffe de file de l'intermodalité, avec pour rôle d'assurer la coordination entre les différents acteurs afin que les trajets soient plus simples, connectés et accessibles à tous.

Dans ce cadre la Région Hauts-de-France a défini des bassins de mobilité qui affranchissent en particulier les limites départementales. Le bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye, dont fait partie la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie est composé de 8 autres EPCI : Avre- Luce-Noye, Grand Roye, Nièvre et Somme, Pays du Coquelicot, Somme Sud-Ouest, Terre de Picardie, Val de Somme, et Amiens Métropole.

Dans cette dynamique, la Région Hauts-de-France s'est pleinement engagée en élaborant deux outils structurants inscrits dans cette stratégie et prévus par la LOM : un Plan d'Action commun en matière de Mobilités Solidaire (PAMS) que la CCTNP a adopté en janvier 2026 et un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM).
Ces outils permettent d'adapter les politiques régionales aux réalités locales et de favoriser une gestion harmonieuse des transports sur l'ensemble du territoire.

Conformément à l'article L. 1215-2 du code des transports, les COM doivent être élaborés en concertation avec l'ensemble les acteurs concernés : les AOM, les Départements, les syndicats mixtes créés par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, les gestionnaires de gares et de pôles d'échanges, ainsi que les EPCI où la Région intervient en tant qu'AOM.
Tous les partenaires susceptibles d'apporter une contribution pertinente peuvent également être associés.
Cette démarche participative est essentielle pour garantir la proposition de solutions adaptées aux besoins et attentes de tous les habitants.

L'objectif est de promouvoir une mobilité plus fluide, inclusive et respectueuse de l'environnement, en favorisant les modes doux et les alternatives à la voiture individuelle. Les COM doivent être cohérents avec les autres documents de planification territoriale, tels que les plans de mobilité, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Ces documents opérationnels visent à mettre en œuvre des actions et stratégies définies par de nombreux acteurs impliqués.

Les COM ambitionnent de proposer des solutions concrètes et adaptées aux spécificités de chaque bassin, visant à améliorer la qualité de vie des habitants et à relever les défis de mobilité durable.
Ils cherchent à faciliter les pratiques intermodales, permettant ainsi aux habitants d'accéder à une offre de mobilité adaptée sans être limités par les frontières administratives.

A l'issue de plus de deux ans de co-construction, le COM du Bassin Grand Amiénois Grand Roye peut être signé par les différents acteurs concernés, à savoir : la Région Hauts-de-France, le Département de la Somme, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du bassin, les Communautés de

communes Territoire de Picardie et Grand Roye pour lesquelles la Région est AOM par substitution, le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France ainsi que par la SNCF Gares et Connexions en tant que gestionnaire des gares.

Ce COM met principalement l'accent sur la nécessité de mieux connaître les offres de mobilité existantes, de renforcer la coopération entre les acteurs de la mobilité tout en s'appuyant sur les outils existants. Il comporte quatre grands enjeux qui se déclinent en vingt-trois actions,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des transports et notamment ses articles relatifs à l'organisation de la mobilité,
Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM),
Vu la délibération 2020-02153 du Conseil régional du 9 décembre 2020, portant sur les orientations de la Région pour assurer ses nouveaux rôles d'Autorité organisatrice et de chef de file de la mobilité introduits par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM),

Vu la délibération 2022-00164 du Conseil régional en date du 27 janvier 2022, portant sur la déclinaison de la Loi d'Orientation des Mobilités en Hauts-de-France,

Vu le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin du Grand Amiénois-Grand Roye,

Considérant le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie,

Considérant qu'en tant qu'AOM, la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie peut être signataire du COM,

Considérant que le Communauté de communes du Territoire Nord Picardie est incluse dans le bassin de mobilité Grand Amiénois – Grand Roye,

Considérant que le Contrat Opérationnel de Mobilité a été élaboré sous la direction de la Région Hauts-de France en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés,

Considérant que la mobilité est un facteur d'inclusion sociale et de développement territorial,

Considérant que l'objectif principal de la mise en œuvre du COM est de faciliter la mobilité au quotidien des habitants,

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'approuver le Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin de mobilité du Grand Amiénois-Grand Roye 2026-2029 comme ci-joint annexé.

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

Délibération 2026-C167

AVENANT 2 AU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES STEP

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 00, se sont réunis au Cinéma Le Tivoli de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 18 septembre 2026, les 94 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	77/94
AGENVILLE : CARPENTIER François ; **AUTHEUX** : DESPLANQUE Régis ; **AUTHIEULE** : LEGAULT Frédéric ; **BARLY** : BOUCHEZ Jean-Louis ; **BAVELINCOURT** : VALENGIN François-Xavier ; **BÉALCOURT** : SPANNEUT Séverine ; **BEAUMETZ** : MAGNIER Jean-Michel ; **BEAUQUESNE** : DIEPPE Anne-Sophie ; **BEAUQUESNE** : DURIEUX François ; **BEAUVAL** : DEGOUY Philippe ; **BEAUVAL** : POIRÉ Valérie ; **BEAUVAL** : ROUCOU Anthony ; **BÉHENCOURT** : PLAISANT Philippe ; **BERNÂTRE** : LEJEUNE Raphael ; **BERNAVILLE** : LECLERCQ Christelle ; **BERNEUIL** : FLAHAUT Francis ; **BOISBERGUES** : OSSART Christophe ; **BRÉVILLERS** : DEBONNE Vanessa ; **CANDAS** : GREF Evelyne ; **CANDAS** : PRESSE Christophe ; **COISY** : PECQUERY Florent ; **CONTAY** : VIAS Sophie ; **CONTEVILLE** : MARQUANT Vincent ; **DOMESMONT** : BAZIN Joël ; **DOMLÉGER**-LONGVILLERS : LEFEVRE Gérard ; **DOULLENS** : BOURGEOIS LEDRU Cindy ; **DOULLENS** : DELESTRÉ Fanny ; **DOULLENS** : DELPORTE Hélène ; **DOULLENS** : DESCURE Patricia ; **DOULLENS** : HIVER Christelle ; **DOULLENS** : MALLART Murielle ; **DOULLENS** : MAQUET Claude ; **DOULLENS** : MORIN Loïc ; **DOULLENS** : NAUWYNCK Laurent ; **DOULLENS** : PIOT Pascal ; **FIENVILLERS** : ROUSSEL Alain ; **FLESSELLES** : DUPONT Sophie ; **FLESSELLES** : HAYE Sophie ; **FLESSELLES** : MOUILLARD Aurélien ; **FLESSELLES** : OULD Rayan ; **FLESSELLES** : THEBAUD Denise ; **FRÉCHENCOURT** : BOUCHER Jonathan ; **FROHEN-SUR-AUTHIE** : DUPUIS Benoit ; **GÉZAINCOURT** : BOTTE Martine ; **GORGES** : DELATTRE Guy ; **GROUCHES-LUCHUEL** : PETIT Francis ; **HEM-HARDINVAL** : ROUSSEL Eric ; **HEUZECOURT** : MICHILSEN Jean-Paul ; **HIERMONT** : DUREUIL Patrick ; **HUMBERCOURT** : LAGNIEZ Michaël ; **LE MEILLARD** : CARDON Jean-Pierre ; **LONGUEVILLETTE** : CREPIN François ; **LUCHEUX** : DUHAUTOY Michel ; **MAIZICOURT** : SEPTIER Antoine ; **MÉZEROLLES** : DELANNOY Guy ; **MIRVAUX** : CORSYN Camille ; **MOLLIENS-AU-BOIS** : EUGER Céline ; **MONTIGNY-SUR-L'HALLUE** : MUNIER Dominique ; **MONTONVILLERS** : PERRARD Marc ; **NAOURS** : MACHU Emmanuel ; **NAOURS** : ROUSSEAU Clémence ; **OCCOCHES** : VANDEPITTE Xavier ; **OUTREBOIS** : CARON Jérôme ; **PROUVILLE** : GUILLOT Frederic ; **RAINNEVILLE** : MASCRET Séverine ; **RAINNEVILLE** : MASSET Jacques ; **RUBEMPRÉ** : KOWAL Christian ; **SAINT-ACHEUL** : FEUTREL Olivier ; **SAINT-GRATIEN** : MASSIAS Bruno ; **TALMAS** : BLOCKLET Patrick ; **TALMAS** : OUTREQUIN Karine ; **TERRAMESNIL** : BOUVET Thierry ; **VADENCOURT** : BATICLE Benjamin ; **VILLERS-BOCAGE** : DOMONT Anne-Sophie ; **VILLERS-BOCAGE** : NORMAND Xavier ; **VILLERS-BOCAGE** : THUILLIER Jacques ; **WARGNIES** : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	0/94
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	6/94
BEAUVAL : THUILLIER-RABOUILLE Agnès donne pouvoir à DURIEUX François (BEAUQUESNE) ; **DOULLENS** : CUVILLIER Clément donne pouvoir à DELPORTE Hélène (DOULLENS) ; **BERNAVILLE** : POULAIN Raphaël donne pouvoir à LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) ; **NEUVILLETTE** : DOAL José donne pouvoir à PETIT Francis (GROUCHES-LUCHUEL) ; **DOULLENS** : GAÏOFATTO Enzo donne pouvoir à BOURGEOIS LEDRU Cindy (DOULLENS) ; **DOULLENS** : CRAPOULET Dorothée donne pouvoir à MALLART Murielle (DOULLENS)	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	11/94
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : FRANÇOIS Didier ; **BEAUQUESNE** : PROUILLE Bernard ; **BONNEVILLE** : PETIT Emmanuel ; **BOUQUEMAISON** : DEVILLERS Brigitte ; **DOULLENS** : TABART Thierry ; **EPÉCAMPS** : CAHON Dimitri ; **FIEFFES-MONTRELET** : VARLET Xavier ; **LA VICOGNE** : GALLET David ; **MONTIGNY-LES-JONGLEURS** : LECLERCQ Julien ; **PIERREGOT** : DUPONT Loïc ; **REMAISNIL** : NIQUET Catherine ;	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (NAOURS)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	83/94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la décision de la CAO en séance le 17 septembre 2026 ;

Considérant l'appel d'offres ouvert « Prestation de service pour l'exploitation des stations d'épuration de Beauval, Lucheux, Candas, Fienvillers, Villers Bocage, Rubempré et les réseaux de collecte des eaux usées de Coisy et Rainneville – 2023 à 2026 » passé pour un montant de 124 169,06 € HT par an et ayant fait l'objet d'un premier avenant en plus-value le portant à 125 183,32 € HT.

Considérant qu'afin de pallier l'obsolescence de l'ancienne station de Beauval et de résoudre la non-conformité réglementaire du système d'assainissement, la CCTNP a acté la création d'une nouvelle station d'épuration (STEP) située Voie du Blanc Mont sur la commune de Beauval. Cette nouvelle installation a remplacé l'ancienne à compter de sa mise en service le 3 juin 2025.

L'exploitation de cette nouvelle STEP en lieu et place de l'ancienne a démontré que cette nouvelle infrastructure, techniquement plus complexe, induit des contraintes d'exploitation significativement renforcées par rapport à l'installation précédente. Elle requiert en effet une présence accrue pour la surveillance, un entretien intensifié des ouvrages sensibles, ainsi que la mise en œuvre de procédés de traitement inédits sur ce site (traitements spécifiques des boues et du phosphore impliquant de nouveaux réactifs).

Ces modifications de périmètres de l'exploitation de la nouvelle STEP de Beauval se traduisent par une plus-value de 40 457,44 € HT par an soit une augmentation de 33,4 % par rapport au montant initial du marché pour l'année 2026.

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

- D'accepter la passation d'un avenant n°2 d'un montant de 40 457,44 € HT sur le marché de Prestation de service pour l'exploitation des stations d'épuration de Beauval, Lucheux, Candas, Fienvillers, Villers Bocage, Rubempré et les réseaux de collecte des eaux usées de Coisy et Rainneville – 2023 à 2026.

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à DOULLENS
le 24 septembre 2026

La Présidente

Christelle HIVER

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie
CCTNP

Nombre de conseillers : 94
Présents : 77
Pouvoirs : 6
Votes pour : 83
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire le compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : .....
De son accusé de réception reçu le : .....
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr